

Rapport N° 139/2018
Budget 2019
Budget de fonctionnement
Crédits d'extensions des Services industriels
Plan des investissements 2019-2023

Nyon, le 27 novembre 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à l'article 44 de règlement du Conseil communal, la commission des finances (COFIN) a procédé à l'examen du budget 2019 tel que présenté dans le préavis 139 proposé par la Municipalité.

Dans le cadre de cet examen, la COFIN a auditionné l'ensemble des services de la ville représentés par le Municipal de tutelle accompagné des chefs de service concernés, parfois accompagnés d'adjoints. Cette étude a permis à la COFIN de contrôler le budget d'une manière autant générale (grandes lignes) que détaillée (ligne par ligne).

La COFIN s'est réunie à 7 reprises :

- 5 novembre, présentation du budget par FIN, puis auditions des services A&N Et FIN
- 8 novembre, auditions des services PNR/SDIS/PC et T&E/MOB, puis SI
- 13 novembre, auditions des services SELOC et SMM
- 15 novembre, auditions des services RRH et SAG
- 19 novembre, auditions des services CULT et EVF
- 20 novembre, auditions des services INF et URB
- 21 novembre, discussion finale de la COFIN

A chacune de ses séances, la COFIN a pu bénéficier de la présence de M. le Municipal des finances, Claude Uldry et/ou de la cheffe du service des finances, Mme Ying Cottier. Elle les remercie, ainsi que l'ensemble de la Municipalité, pour leur présence et pour leurs réponses aux questions posées.

Contexte d'élaboration du budget 2019

Des comptes 2017 déficitaires, un budget 2018 largement dans le rouge, l'entrée en vigueur de la RIE3, des circonstances qui ont fait que l'élaboration du budget 2019 allait donner un exercice particulièrement ardu pour les services.

Dans un premier temps, en maintenant le statut quo, une note du service des finances prévoyait un budget déficitaire de CHF 17,4 millions. La Municipalité décidait donc de proposer au Conseil une augmentation d'impôt de 4 points et une augmentation de l'impôt foncier de 0.2 ‰, acceptées par notre Conseil le 12 novembre, avec un objectif de baisse des dépenses sur une base volontaire des services de CHF 4 millions (hors revue du cadre salarial et des péréquations cantonales). A la suite

de cet exercice, les services proposaient des baisses de dépenses pour un total de CHF 1,5 millions.

Un prestataire engagé par la Municipalité a défini un certain nombre de possibilités d'économies supplémentaires et a accompagné les services dans l'élaboration de leur budget pour parvenir finalement à un total de CHF 3,31 millions.

Ces économies apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Service	Efforts déjà consentis *	Efforts supplémentaires	TOTAL
A&B	313	260	573
CUL	97	164	261
EVF	139	15	154
FIN	45	15	60
INF	-10	50	40
POL	225	0	225
RRH	28	406	434
SAG	131	80	211
SDIS	-4	0	-4
SELOC	107	553	660
SMM	122	118	240
TEM	305	138	443
URB	13	0	13
TOTAL	1'511	1'799	3'310

Lors de l'audition des services, la COFIN a eu le détail des économies proposées et a pu en discuter avec les municipales et municipaux concernés.

Les explications service par service suivent un peu plus loin dans ce rapport.

Présentation générale du budget 2019

(pour une bonne lecture de ce rapport, munissez-vous du préavis municipal et de la brochure du budget car il sera fait référence à des tableaux y figurant).

Le budget de fonctionnement 2019 présente un total des charges de CHF 214'442'230 (+ 2,2% par rapport au budget 2018 et + 5,4% par rapport aux comptes 2017) et un total de revenus de CHF 205'783'527 (- 2% par rapport au budget 2018 et - 2,9% par rapport aux comptes 2017) ce qui nous amène à un déficit de CHF 8'658'703 (+5,3% par rapport au budget 2018), réf. tableau page 2 du préavis.

L'augmentation totale des charges prévues de quelques CHF 4,6 millions s'explique essentiellement pour les raisons suivantes :

- Augmentation des amortissements
- Annuités statutaires
- Augmentation des charges salariales avec l'ouverture de l'école du Cossy à l'automne 2018 qui impacteront à 100% le budget 2019
- Engagement de personnel supplémentaire selon différents préavis votés, entre autres en lien avec l'accueil parascolaire

Au sujet de l'engagement de personnel, la COFIN note avec satisfaction, tout comme l'année dernière, que l'engagement de personnel se fait dorénavant comme cela avait été décidé en son temps en passant par des préavis (v. tableau page 5 du préavis). En 2019 le personnel communal

augmentera de 29,9 EPT, dont 0,35 suite à une décision municipale tout en respectant l'enveloppe budgétaire. La ville comptera donc 369 EPT à fin 2019.

Les charges liées aux autorités et personnel représentent 25,1% du total des charges.

Comme chaque année, **les charges dues à la péréquation** impactent fortement notre budget ; elles représentent le 42,44% de l'ensemble de nos recettes fiscales (contre 42,57% au budget 2018 ou 39,34% pour les comptes 2017) ou encore le 32,6% de nos charges. Le tableau de la page 6 du préavis indique une baisse de celle-ci, en fait nous « profitons » de notre mauvaise performance sur le rendement des impôts sur les personnes morales en 2017 (baisse des rentrées fiscales et déficit de CHF 3'485'000) pour payer moins d'acomptes. Explications complémentaires à la page 7 du préavis.

Pour les autres comptes de charges, veuillez-vous référer aux explications du préavis.

Recettes fiscales, tableau page 10 du préavis :

Du côté des recettes fiscales, l'impôt sur les personnes physiques augmente en lien avec l'augmentation du point d'impôt et l'accroissement de la population. L'entrée en vigueur de la RIE3 impacte en revanche fortement l'impôt sur les personnes morales, il ne représente plus que 8% de l'ensemble des recettes fiscales contre 18,2% au budget 2018, et ce malgré l'augmentation prévue de 4 points d'impôt. On notera encore une évolution positive de l'impôt foncier que le Conseil a décidé d'augmenter dans sa séance du 12 novembre dernier. Les prévisions des autres recettes fiscales demeurant stable par rapport au budget 2018.

Pour les autres recettes, on note une augmentation pour les taxes, émoluments et produits des ventes dues pour l'essentiel à une augmentation des prix du gaz et de l'électricité. La rétrocession de péréquation directe (ville-centre) augmente de CHF 1'000'000 ; nous touchons CHF 2'150'000 de la part du Canton en (petite) compensation de la baisse de revenus liés à la RIE3 ainsi que différentes aides cantonales et fédérales.

Pour ces rubriques, référez-vous aux pages 11 et 12 du préavis.

Budget d'investissement

Pour 2019, la Municipalité prévoit pour CHF 28,7 millions d'investissement, soit 45% de moins qu'en 2018, année marquée par la fin des travaux pour les infrastructures scolaires, mais aussi la poursuite de travaux pour le parc du Reposoir, de l'UAPE du centre-ville ou encore le début du chantier de l'Usine à Gaz.

Sur ces CHF 28,7 millions de prévus, au moment de la rédaction de ce rapport :

- CHF 16,83 millions (58,6%) concernent des crédits déjà votés par le Conseil
- CHF 1,3 millions (4,6%) concernent des préavis en traitement
- CHF 10,57 millions (36,8%) concernent des préavis à venir

La Municipalité a, comme cela a été le cas en 2017, reconsidéré son programme d'investissement et défini une nouvelle priorisation qui tient compte surtout de nos capacités financières, mais aussi de nos capacités à mener à bien les projets ou encore des délais nécessaires à leur réalisation.

Entre 2008 et 2013, les dépenses d'investissements nettes oscillent entre 8,8 millions (2010) et 17,6 millions (2008) En 2014, la dépense d'investissement nette passe à CHF 29,5 millions pour un budget de CHF 38 millions, en 2015 CHF 33,4 millions pour CHF 47,7 millions, en 2016 CHF 53,8 millions pour CHF 65 millions, en 2017 CHF 51,8 millions pour CHF 65,2 millions. Le budget 2018 prévoyait CHF 50,3 millions.

Si on consulte le détail des prévisions figurant dans le budget 2018 on constate qu'il y a une année on envisageait encore des investissements pour CHF 58,8 millions en 2019 ! Après plusieurs années de hauts investissements, on passe donc dans l'extrême inverse ; cela reflète la stratégie de compresser les dépenses comme on peut mais par là on ralentit aussi l'implication de la commune dans l'économie locale.

Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement prévue pour 2019 se monte à CHF 11,6 millions (CHF 9,2 millions au budget 2018) alors que selon les comptes, elle se montait à CHF 5,78 millions en 2017 (tableau page 13 du préavis).

Dès lors on peut considérer que la marge d'autofinancement couvrira 40,4% des investissements prévus, même un peu plus, en considérant que cela ne sera pas le 100% desdits investissements qui sera réalisé. On devra donc recourir à l'emprunt, comme ces dernières années, pour financer le solde.

Discussion générale de la COFIN

L'essentiel de la discussion au sein de la COFIN a porté sur les mesures d'économies prises par la Municipalité dans le cadre du budget 2019.

La COFIN se montre moyennement satisfaite par les mesures prises dans le sens que oui, des mesures étaient réclamées depuis longtemps et elles ont été prises. Avec un bémol car il s'agit pour un certain nombre des mesures d'urgence avec un impact à court terme ; nous avons un résultat chiffré (CHF 3,3 millions), mais bon nombre de ces mesures ne pourront pas être pérennes. Elles auront un impact sur la vie des gens, générant du mécontentement de toute sorte ou encore produisant des coûts à plus long terme (entretien reporté par exemple).

La réflexion de la COFIN a également porté sur des mesures d'économie supplémentaires qui pourraient être proposées ; il n'y a pas de solution toute prête, cela se saurait, toutefois elle suggère à la Municipalité quelques pistes ci-dessous :

- Renforcer l'utilisation des technologies du 21^{ème} siècle pour augmenter l'efficacité des services et diminuer les besoins en EPT, à savoir que lorsque de nouvelles tâches devront être assumées, elles pourront l'être sans avoir recours à de la main d'œuvre supplémentaire
- Adapter l'amortissement de certains investissements sur une plus longue période en adéquation avec la réalité économique. La COFIN admet tout de même que cette solution reporte le problème à la génération suivante
- Etudier l'externalisation de certaines tâches. Même si l'expérience « concierges » en son temps n'avait pas été concluante, il ne faut pas exclure des options qui fonctionnent très bien dans bon nombre d'entreprises et l'étude de l'externalisation pourrait peut-être être adaptée pour d'autres fonctions/travaux
- Assurer plus de transversalité quant à l'utilisation des ressources entre les services, que ce soit matérielles ou humaines.

N'oublions pas de répéter, comme le relevait le rapport de la COFIN sur le budget 2018, que l'implémentation d'un système de contrôle interne efficace, non seulement sur les états financiers mais également opérationnel doit être une priorité. Cette implémentation nécessitera une revue des processus transversaux qui permettront d'identifier et de réaliser des gains d'efficacité. Comme cela a été fait pour le présent budget, demander l'avis d'expert externe neutre, possédant une expérience reconnue de l'administration publique et une vision orientée sur le long terme qui puisse faire des propositions concrètes pour le futur.

Ce n'est pas le premier exercice où la COFIN se rend compte de la nécessité de procéder à ce type d'audit interne, qui permettraient d'aller au-delà de la vision en silos, souvent relevées lors du passage en revue des budgets.

La COFIN suggère également à la Municipalité d'établir un plan financier prévisionnel qui tienne compte de l'évolution de la population et des incidences qu'elle aura aussi bien sur les charges que les recettes. Ce plan devrait être suivi, contrôlé et réactualisé à chaque exercice budgétaire ; il permettrait à la Municipalité, mais aussi au Conseil, de pouvoir se projeter par rapport aux dépenses courantes et d'investissements futures afin d'éviter de se trouver dans une situation défavorable comme celle que nous connaissons aujourd'hui. Ce tableau pourrait très bien prendre

la forme de celui qui figurait à la page 8 du préavis 15/2016 concernant la fixation du plafond d'endettement.

La COFIN ne veut pas devenir une donneuse de leçons ; elle est parfaitement consciente qu'une ville ne se gère pas comme une entreprise privée.

La bonne santé de l'économie et l'arrivée de nouveaux citoyens-contribuables ne couvrent pas les besoins en ressources financières de la ville en 2019. Afin de prendre des décisions en toute connaissance de cause, non seulement lors du vote du budget ou de l'arrêté d'imposition, mais tout au long de l'année, nos autorités communales ont besoin d'une visibilité à plus long terme qu'une année.

Il est indispensable que la Municipalité entame une réflexion sur le fond de la manière de gérer les finances communales tant il apparaît que les solutions appliquées au budget 2019 ne sont, pour une grande partie, pas pérennes comme dit plus haut.

Revue des lignes budgétaires des différents services

Chapitre 1 – Administration générale

B 2019	Variation	Variation	B 2018	C 2017	C 2016	C 2015
CHF	s/B 2018	s/C 2017	CHF	CHF	CHF	CHF
18'104'308	-5.60%	7.60%	19'178'675	16'829'802	16'293'165	16'612'748

102 Municipalité

Compte 102.3060.00 – Frais de représentation

La Municipalité dans le cadre des coupes budgétaires, a pris la décision de couper symboliquement les frais de représentation de 10% dans le cadre des mesures d'économies. Cette coupe représente une somme entre CHF 900.- et 1'100.- de moins par année pour chaque municipal.

Compte 102.4390.00 – Recettes diverses

Cette somme provient du reversement par les Municipaux des jetons de présence collectés dans une représentation officielle dans des hautes directions de personnes morales. La liste des représentations et délégations officielles est établie par la Municipalité. La version disponible en annexe du règlement de la Municipalité sur le site nyon.ch n'étant plus actuelle (concerne la législature 2012-2016), elle sera mise à jour.

110 Greffe municipal

Compte 110.3011.00 – Traitements

Les baisses relatives à la rubrique Greffe municipal provient essentiellement des comptes suivants :

- Comptes 110.3170.00 Frais de réception et délégation ; Ce compte, touché par les mesures d'économies, avec une diminution de CHF 6'400.- ou 8.4% par rapport au budget 2018, constitue entre autres la participation du Conseil communal aux réductions de coûts par la suppression de l'une des deux soirées du Conseil, mais également suppression de 2 réceptions municipales
- Compte 110.3653.00 Aides à sociétés et manifestations ; Diminution des frais relatifs à l'organisation du 1^{er} août
- Compte 110.3653.01 Subventions Fanfare municipale ; Diminution de la subvention annuelle

Compte 110.3653.02 – Participation à la TV régionale

Ce montant de CHF 240'000 trouve sa source dans la décision du Conseil de soutenir NRTV début 2016. Bien que la demande soumise par le préavis ne comporte pas de date limite, conformément au rapport de la COFIN sur le budget 2018, un retour auprès du Conseil est prévu après 3 ans.

112 Efficacité énergétique et énergies renouvelables

Les revenus relatifs à ce compte sont contrebalancés par une attribution au fonds de réserve d'un montant nécessaire pour que la rubrique soit à zéro. Une baisse budgétaire du compte 112.3185.00 est à noter sur le compte Honoraires et frais d'études projets de CHF 23'000.- par rapport au budget 2018, lié à une limitation des actions menées par la ville.

115 Office juridique

Pour mémoire, les postes liés aux salaires et traitements de l'office 3011/12/30/40/50/51.00 ont été déplacés au sein du greffe.

Compte 115.3186.00 – Primes d'assurances choses/RC

Le montant du budget 2019 a été adapté en fonction du montant figurant dans les comptes de l'exercice 2017.

162 Fonds pour le développement du tourisme

Compte 162.3658.00 – Subvention NRT

Ce versement correspond en majeure partie à la taxe de séjour prélevée. La taxe de séjour à Nyon s'élève à CHF 3.- par nuitée pour les hôtels.

130 Service du Personnel

Comptes 130.3011.03, 130.3030.04, 130.3040.04, 130.3050.04, 130.3051.04 – Démarche d'économie

Toutes ces lignes budgétaires, liées entre elles, représentent les économies réalisées lors de vacances de postes au sein des différents Services. Ainsi, il s'agit de « non-dépenses » qui sont portées en tant que recettes au budget. Si l'on regarde plus précisément le compte 130.3011.03 (« Démarche d'économie »), on remarque qu'il prévoit au budget 2018 une recette de CHF 200'000.-, alors que CHF 800'000.- sont budgétés pour 2019. Le Service RRH explique à la COFIN que le calcul de cette somme a été affiné et qu'il y a par ailleurs un taux de rotation du personnel qui est plus élevé. Néanmoins, le Service RRH explique qu'il est difficile de prédire avec exactitude ce montant, aussi il se pourrait qu'il soit différent dans les comptes.

Compte 130.3030.00 – Cotisations AVS/AF/AC

L'ajout dans ce compte des deux lignes budgétaires 130.3030.01 (« Cotisations AVS/AF/AC apprentis commerce ») et 130.3030.02 (« Cotisations AVS/AF/AC apprentis technique ») est à l'origine de la forte augmentation observée : CHF 73'900.- pour 2018 et CHF 133'187.- pour 2019. Il ne s'agit donc que d'une modification technique.

Compte 130.3050.00 – Assurance de personnes

L'ajout dans ce compte des deux lignes budgétaires 130.3050.01 (« Assurance de personnes apprentis commerce ») et 130.3050.02 (« Assurance de personnes apprentis technique ») est à l'origine de la forte augmentation observée : CHF 35'000.- pour 2018 et CHF 181'725.- pour 2019. Il ne s'agit donc que d'une modification technique.

Compte 130.3091.02 – Frais de formation « interservices »

Dans le contexte des mesures d'économies qui ont influencé la confection de ce budget 2019, le Service RRH explique à la COFIN qu'il a une marge de manœuvre d'économie assez réduite de par la nature même du Service. C'est par conséquent le compte 130.3091.02 qui supporte une partie importante des économies du Service. Pour rappel, ces frais de formation « interservices » représentent le budget alloué à la formation des employés de la Ville afin que ces derniers puissent entre autres acquérir de nouvelles compétences, améliorer les processus et les tâches et renforcer

la transversalité entre les services. Concrètement, pour le budget 2019, la ligne 130.3091.02 affiche un montant de CHF 175'000.-, contre 300'000 en 2018, ce qui équivaut à une mesure d'économie de CHF 125'000.

A ce sujet, le Municipal en charge de RRH et le chef de Service ont expliqué à la COFIN que cette mesure d'économie n'est en aucun cas une volonté de changer la politique de formation de la Ville, mais qu'il s'agit bel et bien d'une mesure liée à la situation financière délicate de la Ville. Avec une telle réduction, il est évident que le Service RRH devra procéder à des arbitrages sur les formations à dispenser et qu'elles pourront amener à des frustrations au sein du personnel.

A ce propos, la COFIN a reçu le 13 novembre 2018 une lettre de la part de la Commission du personnel de la Ville de Nyon qui exprime ses inquiétudes quant à cette coupe budgétaire ainsi que des préoccupations plus générales. Par ailleurs, elle enjoignait la COFIN à amender la ligne budgétaire 130.3091.02 pour la ramener au montant qui figurait au budget 2017, à savoir CHF 250'000.-. Également notifiée à la Municipalité et au Service RRH, cette lettre a suscité des discussions au sein de la COFIN, tant sur le fond que sur la forme. Outre les frais de formation « interservices », la Commission du personnel rappelle que la réforme du Statut du personnel de la Ville n'est toujours pas réglée. A ce sujet, le Service RRH explique à la COFIN que la réforme est en route et que des propositions concrètes et chiffrées arriveront sur la table de la Municipalité en 2019.

Bien qu'elle partage les questionnements soulevés par cette lettre, la COFIN a adressé le 18 novembre 2018 une réponse à la Commission du personnel dans laquelle elle explique entre autres que « par souci d'équité, la COFIN n'entend pas faire d'amendement pour cette ligne de compte ».

Compte 130.3093.00 – Frais sanitaires pour personnel

Le montant de CHF 90'000.- au budget 2019 est le même qu'au budget 2018. Alors qu'il était mentionné dans le rapport de la COFIN sur le budget 2018 que les projets de santé au travail iraient de l'avant, la COFIN constate qu'en réalité il n'y a quasi pas d'avancées. Le Service RRH a rappelé que le projet MSST (méthode qui rassemble les exigences essentielles en matière de sécurité au travail et de protection de la santé) reste une priorité. La COFIN encourage le Service à poursuivre son travail sur le sujet.

Compte 130.3185.00 – Honoraires et frais d'études

Il y a une baisse de CHF 10'000.- dans ce compte par rapport à l'an passé (CHF 91'000.- en 2018 et CHF 81'000.- en 2019). Il s'agit ici aussi d'un effort d'économie opéré par le service.

15 Affaires culturelles et de loisirs

B 2019	Var	Var	B 2018	C 2017	B 2017	C 2016
CHF	s/B 2018	s/C 2017	CHF	CHF	CHF	CHF
6'332'274	-3.00%	-0.30%	6'528'120	6'351'978	6'395'920	6'165'895

153 Activités culturelles, loisirs

Le poste 153.3653.00 Subventions activités locales voit son enveloppe diminuer pour passer de 824'700 francs à CHF 773'000.

A noter que l'association Usine à gaz voit son enveloppe budgétaire diminuer de 12% en passant de CHF 410'000 (budget 2017) à 361'000 francs (budget 2018). A la question de savoir pourquoi la Municipalité n'a pas tenu compte du commentaire de la COFIN émis dans son rapport du budget 2018, à savoir demander à l'association de payer un loyer (compensé par une augmentation de la subvention), la Municipale indique que vu que les travaux de construction de la nouvelle salle sont en cours, il est prématuré de demander un loyer. La Municipalité souhaite développer une approche plus globale valable pour tous les acteurs culturels sans se limiter à un sous-groupe.

155 Musée du Léman

Le poste 155.4393.00 Animations et visites guidées annonce un revenu prévu en 2018 de CHF 25'000 en augmentation de 66% par rapport au budget 2017 (15'000 francs). Cela est dû,

selon la Municipale, au succès rencontré par la possibilité offerte d'organiser des anniversaires dans le Musée.

156 Basilique et musée romain

Le poste 156.3653.00 Subvention à l'association du festival du film d'archéologie augmente de 20% notamment, en raison des événements liés à son 20^{ème} anniversaire.

170 Service des Sports

Michel Piguet a pris depuis cet été ad interim la relation entre la Municipalité et le service des sports et son fonctionnement au quotidien.

Démarche d'économie

Avec l'ouverture de l'école du Cossy en été, de la piscine du Cossy en mars, des salles de sport en août, le budget calculé sur l'année 2018-2019 ne varie pas beaucoup.

Les démarches d'économie principales se retrouvent sur les axes suivants :

- Des investissements en machines non reconduites suite à la mise en exploitation du Cossy
- Subventions de soutien au sport, CHF 41'000.- en moins
- 5% sur les subventions aux sociétés et associations sportives, culturelles, sociales.
- Economie de CHF 163'000.- sur le compte 3114
- Economie de CHF 22'000.- sur le compte 3154
- Economie de CHF 26'000 sur les produits de nettoyage 3133

3011 traitements en augmentation avec la mise en exploitation du Cossy entre autres : +280'000, ce qui induit aussi une augmentation des cotisations AVS, caisse de pension et assurances.

3012 personnel auxiliaire camp de sport, baisse de CHF 14'000.-

3653 les indemnités aux sociétés sportives baissent de CHF 32'500.-. Les aides ponctuelles et « sport pour tous » sont aussi revus à la baisse.

171 Piscine de Colovray

3154 frais d'exploitation en hausse

Au Cossy comme à Colovray, mise en place du système SkiData et des abonnements annuels, et il apparaît que la fraude est en baisse et les recettes en hausse. Le montant des finances d'entrée est basé sur la moyenne des cinq dernières années.

174 Centre sportif et piscine du rocher

3114 achat de machine et matériel d'exploitation et 3133 produits de nettoyage et 3154 frais d'exploitation fortement réduits et 3186 location de salle à zéro du fait de la fermeture de la piscine.

176 Centre sportif du Cossy

3114 achat de machine et matériel d'exploitation en baisse de moitié – démarche d'économie.

177 Piscine du Cossy

3114 achat de machine et matériel d'exploitation en baisse de moitié, démarche d'économie et mise en exploitation récente ; les comptes 4271 et 4392 locations et finances d'entrée (évaluées à CHF 300'000.-) seront effectifs à 100%. Et donc entretien, frais d'exploitation seront proportionnels La location concerne les lignes d'eau pour des cours. Les finances d'entrées extrapolées par rapport au Rocher seront ajustées selon l'attrait réel.

19 Office informatique et SITNyon

B 2019	Variation	Variation	B 2018	C 2017	C 2016	C 2015
CHF	s/B 2018	s/C 2017	CHF	CHF	CHF	CHF
1'689'520	3.20%	9.10%	1'637'155	1'547'976	1'402'340	1'261'874

190 Office informatique

Compte 190.3116.00 – Achats matériel spécialisé

Ce compte présente une diminution de 85.8% sur B2018 et 69% sur C2017.

L'action porte principalement sur une optimisation de l'achat des licences effectué tous les deux ans au lieu de chaque année en ce qui concerne les licences que l'on peut encore acheter. En effet la tendance sur le marché est à la location par le fournisseur desdites licences ce qui a pour effet d'en augmenter le coût annuel.

Compte 190.3117.00 – Achats matériel et logiciel informatique

Ce montant est budgété en fonction des nombreuses demandes que peuvent avoir les autres services cependant une partie des demandes sera repoussée en prolongeant l'utilisation de certains matériels, remplacement de PC ou en remplacement des PC fixes par des portables par exemple.

Tous les achats sont centralisés auprès du Partenariat d'Achat Informatique Romand (PAIR) utilisé par de très nombreuses collectivités publiques communales et cantonales et permet des réductions d'échelle.

Compte 190.3156.00 – Entretien matériel et logiciel spécialisé

Après la mise à jour du logiciel de la centrale téléphonique en 2018, le service peu revenir à un niveau plus bas. Nous constatons une diminution de 44.4% sur B2018 mais une augmentation de +32% sur C2017. L'installation du logiciel pour la police a été repoussé à 2020, en revanche un nouveau logiciel pour les compteurs SI ainsi que d'autres mises à jour demandent des ressources supplémentaires. La suppression de l'analogique pour Swisscom permettra néanmoins des économies dans d'autres secteurs.

Compte 190.3185.01 – Honoraires, frais d'assistance

Engagement d'un mandataire remplaçant.

Compte 190.4521.02 – Prestation informatique à Police Nyon Région

Budget stable, diminution de 4.5% par rapports aux comptes 2017.

191 SITNyon

Comptes 191.3117.00 – Achat matériel informatique

Cette hausse est due à la participation à un projet de développement avec la ville de Morges qui permettra potentiellement d'informatiser certaines prestations de l'administration (comme par exemple les emplacements pour les places au marché, location de salles). Le moment venu, un préavis sera déposé.

Commentaire de la COFIN – De la rigueur

L'Office nous promet d'appliquer une bonne rigueur de la surveillance des applications installées, du contrôle centralisé des logiciels et du suivi de leur maintenance afin d'assurer que les outils sont adéquats et d'éviter la prolifération des applications. Des économies peuvent être réalisées sur les achats mais la maintenance ne peut pas être différée et il serait dangereux de ne pas la faire. Tous les achats sont centralisés auprès du Partenariat d'Achat Informatique Romand (PAIR) utilisé par de nombreuses collectivités publiques communales et cantonales.

Les mesures d'économies présentées par l'office de l'informatique sont convaincantes et mesurables elles sont cependant contrariées par l'augmentation des frais de traitements, charges sociales assurances personnes. Augmentation 7,2% sur B2018 23,2% sur C 2017.

Chapitre 2 - Finances

La solidarité intercommunale et cantonale par le biais des péréquations pèse très lourd dans le budget.

L'anticipation cantonale de la RIE III occasionne 58% des recettes fiscales en moins, représentant une diminution de recettes fiscales que l'on estime à 11.5 mio.

Le déficit de fonctionnement de 17 mio projeté en 2019 fait que la Municipalité a décidé une réduction de 3.3 mio d'économies par rapport au budget 2018.

Est dès lors prévu un ajournement d'une cinquantaine de projets d'investissements, notamment dans les domaines bâtiments, voirie, routes, véhicules, espaces verts.

Les frais dans le domaine de formation sont aussi touchés. Plus, un minimum de 5% de réduction pour les subventions sport, culture, affaires sociales sont prévus.

Y sont également touchés les achats de mobilier et du matériel. Les réceptions et manifestations subissent également une cure d'amaigrissement.

Pèse également lourd dans la balance l'augmentation de 39 postes supplémentaires, notamment au Seloc, voté par le Préavis 278.

La réforme policière PNR représente une augmentation de 0.3%

En 2019, six emprunts représentant CHF 36,5 millions arriveront à échéance. Cinq emprunts (CHF 31,5 millions) seront renouvelés auprès des mêmes organismes. Pour deux emprunts le taux d'intérêt diminue et pour les trois autres il augmente. En comparaison annuelle cela représenterait une augmentation de CHF 65'000 de l'intérêt pour l'ensemble de ces cinq emprunts.

De plus, il est prévu de contracter quatre emprunts supplémentaires pour un total de CHF 23 millions. Les taux d'intérêt demeurent intéressants mais l'époque des taux négatifs apparaît comme caduque (référence page 92 du budget, service de la dette).

Chapitre 3 – Domaines et bâtiments

Le Service Architecture & Bâtiments est l'un des services le plus touchés, en francs, par les mesures d'économies décidées par la Municipalité pour l'exercice 2019. Au total, la Municipalité a procédé à une réduction des charges du Service de quelques CHF 697'200.-.

Pour le Service, les réductions se chiffrent ainsi :

- CHF 543'000 sur les frais d'entretien. Cette somme est composée pour CHF 333'000.- de réduction sur l'enveloppe prévue pour le complexe scolaire du Cossy, mais utilisée pour rattraper le retard sur d'autres bâtiments et pour CHF 210'000.- pour les entretiens généraux du patrimoine.
- CHF 104'200.- (- 12.8%) - frais d'énergie, ceci traduit à la fois les augmentations du coût de l'électricité et de l'annualisation du fonctionnement du complexe scolaire du Cossy, mais aussi la fermeture de la piscine du Rocher et la démolition attendue de Couchant B.
- CHF 50'000.- (- 19.5 %) - fonctionnement du Service (provoqué par une diminution de 50 % sur compte 351.3111.00 achat mobilier, machines)

Depuis plusieurs années, la COFIN suit de manière assidue les efforts déployés par la Municipalité afin de rattraper le retard pris en matière de rénovation de ses bâtiments. Un patrimoine qui n'est pas suffisamment entretenu finit par coûter de plus en plus cher afin de le maintenir en bon état. Les « économies » réalisées sur l'entretien ne sont donc qu'un report de charge, qui s'alourdit année après année. De plus, le manque d'entretien chronique et les moyens limités tant financiers qu'en ressources humaines, conduisent à une augmentation de travaux réalisés dans l'urgence, retardant d'autant l'entretien planifié.

Pour le budget 2019, en raison des mesures d'économie, le ratio habituellement visé de 2/3 d'entretien planifié et de 1/3 de réparation sera ramené à un ratio 50/50. Cela n'a donc pour effet que de décaler dans le temps des entretiens planifiés et nécessaires impactant négativement les futurs budgets. Cette évolution n'est pas souhaitable selon la COFIN, même si elle peut admettre qu'à titre parfaitement provisoire et sur une courte durée, il soit procédé à des ajustements de la sorte afin de limiter les déficits budgétaires.

Par ailleurs, la COFIN soutient les efforts du Service de prévoir un meilleur entretien du patrimoine sous gestion de la régie Burnier en rapatriant les frais d'honoraires et d'étude à cette fin dans son giron. Cela lui permettra de mieux planifier et coordonner l'action en la matière. Il convient bien de préciser que tout ce qui a trait au droit du bail reste toutefois sous gestion de la régie. Cette transition peut être que bénéfique pour le Service.

A noter que sur le front des bonnes nouvelles, les revenus liés aux DDP de la CODHA (+ CHF 400'000) et de Gai-Logis (+ CHF 50'000) viendront alléger les charges nettes pour la commune.

Au-delà des mesures d'économie et afin d'avoir une plus grande marge de manœuvre dans la gestion de ses lignes budgétaires (priorisation des entretiens en cours d'année en fonction de l'évolution des besoins), le Service a décidé de regrouper plusieurs lignes de comptes afin d'éviter de devoir procéder à des crédits supplémentaires en cas d'ajustements en cours d'année.

Ainsi, les comptes seront dorénavant regroupés de la manière suivante :

- a) 170.3141.00 (pour CHF 232'767.-) pour tous les entretiens de bâtiments sportifs (Piscine de Colovray, Plage des 3 jetées, Centre sportif du Rocher (y.c. piscine), Stade de Marens et Piscine du Cossy).
- b) 341.3141.00 (pour CHF 808'450.-) pour tous les entretiens des bâtiments scolaires (Ecoles primaires, Cossy, Nyon-Rocher et Nyon-Marens) ainsi que l'UAPE des classes tartine et du cèdre magique.
- c) 344.3141.00 (pour CHF 931'030.-) pour tous les bâtiments du patrimoine administratif et financier (à l'exception de ceux gérés par la régie), ainsi que plus spécifiquement la Salle communale, la salle des expositions, le centre aéré des Allévays, le centre des espaces verts ainsi que le temple).

Commentaire de la COFIN – Entre flexibilité et manque de transparence

Si le regroupement des lignes budgétaires en lien avec l'entretien des bâtiments donne une plus grande marge de manœuvre opérationnelle et une flexibilité accrue au Service, elle revient à restreindre la lisibilité pour la COFIN et le Conseil communal à la fois sur les entretiens planifiés et les travaux urgents. Ce regroupement des comptes est prévu en effet tant pour les comptes que pour le budget. Dans les faits, cela revient à octroyer plusieurs crédits-cadres (de respectivement CHF 232'767.-, 808'450.- et 931'030.-) en laissant blanc-seing à la Municipalité, voire au Service de les dépenser selon leur analyse des besoins.

La COFIN souhaite qu'au minimum, au moment de l'étude du budget et des comptes, le service fournisse la liste de l'ensemble des travaux planifiés, respectivement effectués, afin de pouvoir assurer un suivi des actions entreprises. Au-delà de l'information à la COFIN, cette dernière encourage la Municipalité à venir par voie de préavis, soit par un crédit-cadre, soit (comme pour les entretiens constructifs) avec une liste d'objets sur lesquels des interventions sont nécessaires.

320 Forêts et pâturages

Programme d'économies oblige, plusieurs comptes enregistrent une réduction de leur enveloppe. Il s'agit en particulier des postes "Entretien des bâtiments, chemins" et "Machines et matériel". Les ventes de bois budgétées diminuant, les frais "liés" de débardage suivent la même tendance. Les recettes des travaux forestiers réalisés pour la commune de St-Cergue baissent significativement, cette dernière étant moins demandeuse.

321 Montagnes

Malgré les gros travaux réalisés en 2018 sur le chalet "Les Fruitières", il n'est pas prévu de majorer le loyer, les travaux entrepris relevant de la remise en état et de la mise aux normes.

340 Maintenance

Le compte 3011 traitements est en augmentation avec la mise en exploitation du Cossy entre autres : + CHF 271'000, ce qui induit aussi une augmentation des cotisations AVS, caisse de pension et assurances.

Un audit sur les concierges (nombre, etc.) a été effectué et de l'optimisation réalisée. D'autre part plutôt que prendre une société externe comme pour des endroits particuliers, SMM privilégie dans les écoles les relations enfants-concierges-enseignants. Les concierges effectuant de la maintenance courante (SMM) sont ainsi valorisés. A ne pas confondre avec la maintenance plus conséquente de bâtiments du chapitre maintenance.

Une réflexion sera encore menée sur le travail des concierges afin de mieux utiliser les ressources. Le personnel temporaire est en augmentation et comme de manière générale, frais d'exploitation, achat et entretien de machines sont en diminution.

341 Bâtiments scolaires primaires et 342 Bâtiments scolaires Nyon-Rocher

Achat et entretien de machines est en diminution par mesure d'économie

343 Bâtiments scolaires Nyon-Marens

Le compte entretien de machines et matériel d'exploitation 2154 comprend en 2019 la révision périodique des salles de gym.

345 Bâtiment scolaire du Cossy

Il a été mis en service à la rentrée scolaire. L'achat de machine, matériel d'exploitation et produits de nettoyage sont ajustés à un rythme de croisière.

430 Réseau routier

2 ans après la mise en service, l'entretien du bâtiment du CERV est repris par la ville de Nyon.

Le compte 3133 produits de nettoyage représente CHF 185'000.- au budget 2019 ; CHF 4'000.- d'effort consenti. Avancer un potentiel d'économie de 10% par exemple n'est pas si évident du fait de l'exigence des normes pour les UAPE, salle de rythmique ou de sport. La prestation est différente pour une salle de classe, une rationalisation a été effectuée (total de CHF 167'750 dans la brochure du préavis).

Chapitre 4 – travaux et environnement

En introduction, il est souligné que le Service TEM a préparé l'ensemble de son budget dans une stricte maîtrise des charges et qu'un travail d'économies général a été entrepris.

Le Service TEM propose une économie de CHF 443'000.- sur son budget 2019.

Les principales mesures ont été prises sur l'ensemble des campagnes de sensibilisation, le réseau routier, les WC publics, l'entretien des véhicules, le matériel d'exploitation ainsi que les déchets urbains. Une série d'autres économies ont été entreprises sur la totalité du Service et de ses lignes budgétaires, autant que faire se peut.

L'augmentation d'un poste administratif de 0.3 EPT a été affecté au Service des travaux, dans le respect de l'enveloppe budgétaire lui ayant été octroyé (sur 400.3011.00 Traitements).

460.3101.00 – Imprimés, fournitures du bureau

Cette coupe de CHF 61'000.- correspond à l'une des mesures d'économies transversale prise par le service. Cette somme aurait été destinée aux diverses campagnes de sensibilisation (respectivement Environnement, Réseau routier, Déchets urbains et Réseaux d'égouts et épuration).

410 Environnement

Compte 410.3147.00 – Travaux

Une meilleure répartition de certains travaux, donc des charges, a été effectuée avec le Service EVF.

42 Service de l'Urbanisme

B 2019	Variation	Variation	B 2018	C 2017	C 2016	C 2015
CHF	s/B 2016	s/C 2015	CHF	CHF	CHF	CHF
1'873'993	3.80%	21.40%	1'804'800	1'543'732	1'595'573	1'389'210

Compte 420.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire

Reconduction de l'engagement d'un stagiaire rémunéré à hauteur de CHF 2000.- par mois qui, bien que budgété, n'avait pas eu lieu en 2017.

Compte 420.3185.00 – Honoraires, frais d'études

Reprise par URB depuis 2018 de la mise en œuvre de l'aménagement des espaces publics, dont la responsabilité était diffuse jusqu'alors auprès de plusieurs services.

Budget inchangé, 38.1% d'augmentation sur C2017.

Compte 420.3185.02 – Honoraires, frais juridiques

Certains éléments sont difficilement maitrisables (recours juridiques).

Budget stable, 11% de réduction sur C2017.

Compte 420.3185.03 – Contrôle énergétique des permis de construire

Cette tâche est une obligation légale lors de l'établissement des permis de construire, elle est sous-traitée, le service n'ayant pas les compétences techniques pour l'exécuter.

Compte 420.3526.00 – Participation financière études régionales

Pour le budget 2018 la question de la suppression de cette ligne s'était posée, Région de Nyon n'ayant jamais rien facturé.

La ligne est mise à zéro, -100% sur B2018

Compte 42.4309.00 – Contribution compensatoire de stationnement

Le calcul de ces taxes est le résultat d'une prise en considération des besoins en places, de la mobilité, du constat qu'elles manquent sur le domaine privé et qu'elles sont facturées en compensation de leur usage sur le domaine public. Rentrées variables en fonction des permis de construire délivrés.

Compte 42.4319.00 – Contribution financement infrastructures

Il s'agit des encaissements des taxes compensatoires, le montant est directement versé au fond de réserve. Rentrées variables en fonction des permis de construire délivrés.

Compte 420.4313.00 – Permis de construire, autres émoluments

Variation sur B2018 : 28.6%

Augmentation des recettes présumées en lien avec la révision des taxes et émoluments.

Postulat Pierre Wahlen puis préavis municipal à venir prochainement.

Commentaire de la COFIN – Faible marge de manœuvre

La majeure partie des dépenses du service est constituée de salaires et de leurs charges sociales. La part ajustable représente un faible pourcentage du budget, les possibilités d'intervention sont réduites d'autant.

Les contrôles énergétiques pour l'obtention des permis de construire sont devenus obligatoires (confié à un mandataire externe).

Le service a tenu compte des remarques de la COFIN lors de l'examen du budget précédent il a supprimé la ligne concernée.

430 Réseau routier

Compte 430.3141.00 - Entretien des bâtiments de la Voirie

En 2019, l'entretien des WC publics est revu à la baisse. Par ailleurs, le container WC à Rive s'est vu être remplacé en 2018 (CHF -13'800.-)

Compte 430.3142.00 - Réseau routier et aménagements

Par mesure d'économie, une diminution de l'entretien d'exploitation du réseau routier est prévue en 2019.

440 Espaces verts

Les économies prévues concernent l'entretien et l'acquisition de matériel, l'achat de matières premières et de fleurs, la réduction de la consommation d'eau et d'électricité ainsi que les frais d'exposition. En revanche, la lutte contre les plantes indésirables et la reprise de l'entretien des ruches sont à l'origine de charges supplémentaires. Il en va de même de l'EPT accepté par le Conseil dont le coût sera en partie compensé par une réduction du personnel complémentaire.

442 Centre funéraire

Les recettes sont en baisse de 10 % dues à une diminution de la participation des communes, baisse atténuée par une augmentation de la location des cryptes

452 Déchets urbains

Comptes 452.4342.00 à 04 – diverses taxes

Ces diverses taxes ont été ajustées en fonction des résultats et selon les statistiques des années précédentes.

Le Service peut noter une diminution de la quantité des ordures ménagères impliquant une réduction des recettes de CHF -50'000.- (sur 452.4342.00 Taxe au sac).

Par ailleurs, l'augmentation du volume bâti (= volume construit hors-sol) amène une recette de CHF 100'000.- supplémentaire (sur 452.4342.03 Taxe forfaitaire).

Selon les statistiques des premiers mois, l'introduction de la taxe aux encombrants apporte un gain de CHF 15'000.- (sur 452.4342.04 Taxe déchets encombrants).

Chapitre 5 – Instruction publique et cultes

B 2019	Variation	Variation	B 2018	C 2017	C 2016	C 2015
CHF	s/B 2018	s/C 2017	CHF	CHF	CHF	CHF
438'026	-46.43%	5.38%	817'727	415'652	375'596	276'568

2019 est donc l'année des démarches d'économies et le service de l'Instruction publique et Cultes n'y échappe pas.

Pour donner un exemple, dans les différents degrés d'enseignement il y a pour habitude de remplacer le matériel et le mobilier de l'équivalent de deux classes par établissement et par année, comptant pour environ CHF 25'000 par classe. Pour 2019, le strict nécessaire a été prévu selon la Municipalité, résultant une démarche d'économie d'environ CHF 75'000.

Les autres diminutions de budget reflètent en partie des économies et une adaptation du budget aux dépenses ou recettes effectives, principalement dans les couvertures de déficit des restaurants (CHF 60'000), personnel auxiliaire pour les devoirs surveillés (env. CHF 86'000), répartition des charges entre communes et canton et participation des communes pour le placement de leurs

enfants (CHF 105'000). Enfin, le chapitre 580, les dépenses de la paroisse réformée font l'objet d'une diminution par rapport au budget 2018 de CHF 20'000 environ ce qui permet de rester au niveau des dépenses effectives de 2017.

Le budget 2019 est donc inférieur de CHF 380'000 environ au budget 2018, en partie grâce à des démarches d'économie mais aussi pour mieux coller à la réalité des dépenses nettes effectives de ce chapitre – le budget 2019 dépasse les comptes 2017 de CHF 23'000 environ.

Les éléments principaux du budget du service Instruction publique et cultes sont les suivants :

Compte 510.4522.00, 525.4522.00 et 526.4522.00 - Partic. communes d'arrondissements

Le total des recettes supplémentaires de ces trois comptes se monte à CHF 105'000. Il s'agit principalement d'une adaptation du budget aux comptes effectifs. Le transfert de recettes entre le Rocher et Nyon-Marens reflète le regroupement de tous les élèves du secondaire dans ce deuxième établissement. La fin des classes d'accueil au Rocher se traduit par un autre transfert vers les établissements du primaire et des classes enfantines.

Comptes 3111 / 3112 / 3114 – Achat de matériel scolaire, matériel de bureau, etc

Au total sur les comptes du chapitre 5, le budget 2018 était de CHF 130'250 alors que le budget 2019 est de CHF 55'900. Il y a une réduction significative des budgets sur ces comptes pour aider aux démarches d'économie de l'ordre de CHF 75'000. Lors des années précédentes, le budget reflétait le renouvellement de l'équivalent de 2 salles de classe par établissement pour environ CHF 25'000 par classe comme déjà dit plus haut.

Comptes 525.3199.02 et 526.3199.02 – Restaurant scolaire

Ces budgets ont été revus à la baisse compte tenu des résultats effectifs des années précédentes. Il s'agit de la couverture de déficit des restaurants scolaires. Il en résulte une diminution de budget de CHF 60'000.

Chapitre 6 – Police

600 Service de police (600)

Les dépenses relatives au service de police s'élèvent à CHF 9.0 millions dans le budget 2019, en baisse de 9.1% par rapport au budget 2018 et en hausse de 10.1% par rapport aux comptes 2017.

Les dépenses de police consistent en deux postes de principaux :

- La participation de Nyon à la réforme policière cantonale, qui consacre le principe de la police coordonnée : CHF 1'681'600, en baisse de plus de CHF 94'000 (soit 5.3%) par rapport au budget 2018.
- La participation de Nyon à l'association Police Nyon Région (PNR) : CHF 8'133'285, en baisse de CHF 25'000 (soit 0.45%) par rapport au budget 2018. Le budget de la PNR est réparti entre les communes de Crans-près-Céligny, Prangins et Nyon. La contribution de Nyon est de 84.39% du total.

La raison principale de la baisse globale du coût de la police par rapport au budget 2018 est la prise en compte d'une rétrocession de CHF 800'000 sur les amendes d'ordre. A noter que les amendes d'ordre constituent un revenu dans le budget de la PNR, et que la participation de Nyon est calculée sur la base d'un montant net, prenant en compte ces revenus. Le budget des rétrocessions de CHF 800'000 correspond à un montant supplémentaire estimé devant être reversé à Nyon sur la base de recettes d'amendes supérieures aux prévisions les années précédentes.

L'augmentation des coûts par rapport aux comptes 2017 est due à l'augmentation des effectifs (liée à l'augmentation de la population) et à la mise en place d'un système d'aide à l'engagement.

Le processus de la démarche d'économie a été aussi appliqué à la PNR, dont les services ont fait l'objet de discussions avec le mandataire engagé par la commune. Par exemple, certains achats de matériel seront ralentis, et des remboursements partiels pour accident / maladie du personnel, qui n'apparaissaient pas jusque-là au budget, ont été budgétisés pour 2019. Ces éléments compensent les augmentations liées aux effectifs et annuités. Il en résulte que la participation de Nyon à la PNR est stable sur 2019 par rapport à 2018, ce qui représente néanmoins une augmentation très

sensible des coûts de la police depuis le passage à l'association intercommunale (+27% ou CHF 2,2 millions, budget 2019 ./ comptes 2014)).

650 Service du feu

Le budget 2019 pour le service du feu s'élève à CHF 866'724, en augmentation de 1.5% par rapport au budget 2018, et en baisse 5.7% par rapport aux comptes 2017.

A noter qu'un préavis pour un EPT supplémentaire a été soumis au Conseil intercommunal du SDIS. Si cet EPT est accepté, la charge pour Nyon sera de CHF 40'000 supplémentaires. Cet EPT supplémentaire s'explique par la nécessité de soutenir et encourager le volontariat par une structure permanente renforcée.

660 Protection civile (PC)

Le budget 2019 pour la PC s'élève à CHF 349'000, en augmentation de 5.8% par rapport au budget 2018, et de 3% par rapport aux comptes 2017.

Le montant alloué à la protection civile est basé sur une contribution forfaitaire de CHF 16.50 par habitant.

Le budget de police mobilité, de 2'491'848 CHF, présente une diminution de -1% par rapport au budget 2018 et une augmentation de 30.6% par rapport aux comptes 2017.

Cela est dû principalement aux chapitres suivants :

- **parkings payants ouverts** (-1'964'500 CHF, soit -4.4% par rapport au budget 2018 et -8.6% par rapport aux comptes 2017), à cause d'une augmentation des charges (362'500, soit +35% par rapport au budget 2018 et + 18.5% par rapport aux comptes 2017) due, entre autre, à l'investissement en équipement pour permettre le paiement des parkings avec un smartphone, et une diminution des revenus (-2'327'000, soit + 0.2% par rapport au budget 2018 et -5.2% par rapport aux comptes 2017), calculée selon les recettes du 1er semestre 2018.
- **office de la mobilité** (4'529'898 CHF, soit -2.5% par rapport au budget 2018 et +11.8% par rapport aux comptes 2017) avec des charges de 5'264'518 CHF qui sont diminuées de -2.6 % par rapport au budget 2018, mais sont augmentées de 9.5% par rapport aux comptes 2017, essentiellement à cause de la hausse de la facture cantonale de participation aux frais de transport à hauteur de 370'000 CHF.

Chapitre 7 – Affaires sociales

B 2019	Variation	Variation	B 2018	C 2017	C 2016	C 2015
CHF	s/B 2018	s/C 2017	CHF	CHF	CHF	CHF
43'752'795	-1.50%	4.79%	44'418'226	41'752'295	36'382'901	35'249'968

Ce service regroupe toutes les initiatives liées aux prestations sociales offertes à la population. Il est important de distinguer les actions sociales directes à la population nyonnaise, pour CHF 11.9 millions (CHF 11.6 millions au Budget 2018) et la contribution financière aux actions sociales menées par le canton, plus communément appelée « facture sociale », pour CHF 31.8 millions (CHF 32.8 millions au Budget 2018).

Le budget 2019 des affaires sociales reflète l'évolution de ces différents types de prestations. Si l'offre de l'accueil de jour augmente, les subventions baissent dans leur globalité, pour certaines pour mieux coller à la réalité de leurs besoins financiers. Le montant prévu pour la facture sociale baisse de CHF 960'351.- expliqués par des comptes 2017 en-deçà des résultats habituels de la Ville et donc misant sur une contribution plus faible de la commune pour le revenu d'insertion et l'assurance-chômage en 2019. Les autres contributions à la facture sociale sont conformes au budget 2018.

Le préavis sur l'accueil de jour ne prévoyait aucun impact sur l'année 2018, mais environ CHF 917'000 de dépenses supplémentaires en 2019. Le budget 2019 intègre ces augmentations mais l'augmentation est contenue – si nous prenons l'ensemble des chapitres 761 à 771, nous arrivons à

une augmentation de CHF 454'000 environ par rapport au budget 2018 et CHF 764'000 d'augmentation par rapport les comptes 2017.

Par ailleurs, les projections de la demande en places d'accueil établis lors du préavis se sont confirmées à la rentrée dernière. Le tableau ci-dessous présente cette évolution.

PARASCOLAIRE NYONNAIS	Rentrée scolaire 2017/2018	Rentrée scolaire 2018/2019
Cèdre magique	48 places	48 places
Classes tartines	48 places	48 places
Péji	24 places	24 places
Justakôté	60 places	60 places
Ricochet	48 places	72 places
Cossy	84 places	84 places
Balle au bond	56 places	56 places
Carrousel	16 places	16 places
Grand t'Etraz	48 places	48 places
Mangettes		48 places (am et pm) 96 places (midi)
APEMS Rocher	0	96 enfants
APEMS Cossy	0	81 enfants
TOTAL	432 en UAPE	504 places (am et pm) 552 places (midi) en UAPE et 177 enfants en APEMS

Les principaux éléments du budget 2019 sont les suivants :

Chapitre 760 – Structure d'accueil collectif

Ce chapitre voit une diminution de CHF 212'000 par rapport au budget 2018, notamment grâce à la diminution des couvertures de déficit prévues sur les structures d'accueil privées pour mieux coller à la réalité de leurs besoins financiers annuels observés ces dernières années.

Chapitre 761 – Structure d'accueil en milieu familial

Ce chapitre augmente de CHF 66'109.- en 2019 par rapport au budget 2018, principalement à cause des recettes des parents en légère diminution sur la base des chiffres effectifs d'août 2018 et d'une meilleure estimation des participations cantonales et fédérales.

Comptes 4515 – Participations cantonales et fédérales

Les participations cantonales à l'accueil de l'enfance passent de CHF 1.4 millions selon le budget 2018 à CHF 2.8 millions inscrits au budget 2019. Cela représente une augmentation de CHF 1.4 millions, conformément aux nouvelles structures mises en place par la Ville entre 2018 et 2019.

Comptes 4652 / 4653 – Participations des parents

La participation des parents sur toutes les structures d'accueil sur tout le chapitre 7 totalisait CHF 4.7 millions dans le budget 2018. Ce montant grimpe à CHF 6.4 millions dans le budget 2019. Cette augmentation de CHF 1.7 millions s'explique par l'augmentation du nombre de place d'accueil en 2019 par rapport à 2018, principalement aux UAPE Cossy (chapitre 768, + CHF 399'000) Mangette (chapitre 769, CHF 472'000), Cossy et Rocher (chapitre 770, CHF 250'000) et Gübler (chapitre 771, CHF 300'000). Le même phénomène est observé sur la structure d'accueil familial Asse-Boiron (chapitre 764, CHF 276'000 environ). Aussi, le montant des participations des parents est établi sur la base sur leur capacité de participation observée à la fin août 2018.

Chapitre 720 – Prévoyance sociale

Les acomptes pour la facture sociale diminuent de CHF 960'000 environ par rapport au budget 2018 pour atteindre CHF 31.8 millions au budget 2019. La baisse des rentrées fiscales enregistrées

en 2017 en est le principal facteur malgré que la facture sociale à la charge des communes vaudoises prévue augmente de CHF 47 millions. Cette différence traduit pour une grande part l'augmentation des subsides d'assurances maladies dès le 1^{er} janvier 2019.

Chapitre 8 – Services industriels

Comme à l'accoutumée les Services Industriels ont un objectif de rendement financier net au bénéfice des comptes de la ville. Dans le budget de 2019 celui-ci doit atteindre au minimum CHF 3 millions de francs. En 2018 cet objectif était de CHF 2'497'903. C'est au service de s'organiser et voir comment il parviendra à cette somme. Les deux fluides, le gaz pour CHF 2'008'429 et l'électricité pour CHF 990'896 contribueront d'une manière conséquente à ce bénéfice en 2019.

Comme pour les autres services communaux, les Services Industriels ont dû participer à l'effort de réductions des charges et, pour les services qui génèrent une marge contributive, augmenter les recettes. Les mesures d'économies seront faites essentiellement dans les crédits d'extension du réseau. Les travaux de réseaux dépendant de communes tierces seront financés selon besoin par voie de préavis.

Depuis janvier 2018, les Services Industriels sont dans le contexte très tangible du programme énergétique 2050 de la Confédération. Ils doivent investir dans les équipements qui permettront de réguler et mesurer en continue les flux des énergies. Ainsi, le service prévoit d'investir dans des compteurs « intelligents » et d'autres équipements similaires tels que les smart grids déjà évoqués dans le rapport de 2017.

800 SIN Services administratifs

Dans la globalité les charges sont restées proches de celles du budget de 2018 mais avec quelques mesures d'économies. Ces mesures ont été compensées par d'autres postes comme les honoraires et frais d'études (compte 800.3185.00) qui sont nécessaires au programme économies énergie Eco 21 et l'évolution du cadre réglementaire fédéral (Stratégie Énergétique 2050).

810 SIN Service des eaux

Dans ce « compte fermé » les variations de charges ou de revenus puisent ou alimentent le fond de réserve (compte 810.3813.00). Ce capital dépasse actuellement quelques 15 millions de francs. Le capital de ce fond permet d'autofinancer des investissements en lien avec le Service des eaux. Le service travaille actuellement sur le Plan directeur cantonal qui prévoit de connecter les différents réseaux entre eux afin de mieux gérer l'offre en cas de rupture locale de capacité.

820 – SIN Coûts d'exploitation du réseau

Les coûts augmentent un peu à cause des traitements et essentiellement pour des honoraires et des frais (compte 820.3185.00) en lien avec la planification pour la Stratégie Énergétique 2050. Ces études concernent autant les catégories de clients, la stratégie énergétique que les prestations d'achat mutualisées du courant électrique.

822 – SIN Activités commerciales (électricité)

Le prix moyen d'achat sera supérieur au budget de 2018 et des comptes de 2017 (compte 822.3123.00). Après une période baissière de deux ans il est attendu une période haussière ces trois prochaines années. Les contrats sont toujours négociés à terme sur trois ans. Du côté des ventes (compte 822.4351.00) le service attend une augmentation du revenu liée aux tarifs et malgré une légère baisse des volumes vendus. Avec l'introduction du « Plan lumière », plusieurs projets de particuliers devraient recevoir des encouragements à l'injection de courant photovoltaïque et le montant prévu à cet effet devrait doubler (compte 822.4903.00).

823 SIN Eclairage public

Pour ce compte fermé une légère augmentation des charges est attendu et cela entraînera un prélèvement de CHF 131'438 sur le fond de réserve (compte 823.4819.00).

830 SIN Service du gaz

En regard des comptes de 2017, les revenus et les charges restent stables. Le prix du gaz connaît également une tendance haussière. En 2019, CHF 267'000 seront prélevés sur le fond de réserve « Régulation des tarifs ». A la fin 2019, le solde demeurant sur ce fond s'élèvera à CHF 3'076'071. Les marges restent faibles et la rétention de la clientèle non-captive demeure d'une grande importance. Ce marché reste très concurrentiel pour ce type de clientèle.

Conclusions

Ce budget reflète la réalité du moment, à savoir un manque de ressources. On ne peut pas refuser de voir les chiffres des moyens dont nous disposons et les chiffres de nos besoins et de nos obligations qui figurent dans ce budget. De plus, la part maîtrisable des charges va encore diminuer en raison de l'écriture d'amortissements plus importants. Dans cette situation, ce n'est pas le budget pris tout seul qui est en cause mais bien la situation financière.

Il présente un certain nombre d'économies qui impacteront plus ou moins directement la vie des citoyens, des associations et sociétés culturelles, sportives et sociales, mais aussi les services de la ville. Un certain nombre de ces mesures ne sont tenables qu'à court terme et ne pourront pas être renouvelées indéfiniment.

Sans avoir la solution toute faite, la COFIN en attend plus de la part de la Municipalité. Elle est consciente que la marge de manœuvre est restreinte et elle souhaite que la Municipalité fasse un véritable travail de fond notamment pour la mise en œuvre de mesures possibles, ceci en dehors de toute considération partisane.

Elle attend aussi également plus de cohérence de la part du Conseil dans ses choix et ses décisions ; on ne peut plus simplement espérer que, finalement, les comptes présenteront de bonnes surprises.

La COFIN estime que ce budget n'est pas refusable car il contient des mesures d'économie réclamées depuis longtemps. La COFIN salue l'effort fait par la Municipalité sur ce point. La hausse d'impôt votée par le Conseil permettra de contenir un budget ne présentant pas un déficit abyssal. A la même période de l'année dernière, la COFIN acceptait « du bout des lèvres » le budget 2018 présentant un déficit de CHF 8,2 millions. Aujourd'hui, nous devons approuver un budget qui présente un déficit de CHF 8,6 millions. C'est donc sans grand enthousiasme que la COFIN, à l'unanimité de ses membres, vous recommande de l'accepter.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N°139/2018 concernant le budget 2019,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2019 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	214'442'230
Revenus :	CHF	-205'783'527
Déficit :	CHF	8'658'703

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2019, soit :

Service des eaux	CHF	1'915'000
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	2'071'000
Service du gaz	CHF	574'000
Total des extensions	CHF	4'560'000

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.

Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2019-2023.

La Commission des finances:

Mesdames Chloé Besse, Géraldine Limborg, Chiara Montecchio, Suzanne Favre
Messieurs Willy Nicole, Jacky Colomb, Bastien Clerc, Luciano De Garrini, Yves Félix, Laurent Miéville, Hans Rasmus Nilsson, Yvan Rytz, Frederic Tschuy, Olivier Monge, Pierre Girard (président et rapporteur).